

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 554 331**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **83 17679**

⑤1 Int Cl^a : A 46 B 11/02.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 3 novembre 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 19 du 10 mai 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *CORGIER Monique, épouse VIDAL* —
FR.

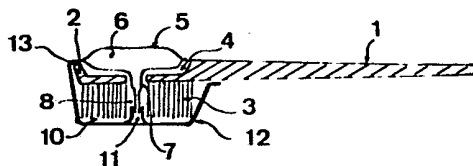
⑦2 Inventeur(s) : Monique Corgier, épouse Vidal.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Michel Laurent.

⑤4 Brosse à dents perfectionnée.

⑤7 Brosse à dents perfectionnée du type constitué par un
manche 1 dans la tête 2 de laquelle les poils 3 sont implantés,
caractérisée en ce que le manche 1 comporte un logement 4
dans lequel est placée une enveloppe souple 5 remplie de
dentifrice 6.



FR 2 554 331 - A1

D

BROSSE A DENTS PERFECTIONNEE

L'invention concerne une brosse à dents perfectionnée.

De plus en plus, notamment pour le voyage, on recherche des ustensiles qui soient jetables après usage. Dans cet esprit, on a déjà proposé des brosses à dents de petites dimensions associées à un petit tube de dentifrice contenant une ou deux doses. Malheureusement, du fait de la miniaturisation, ce type de brosse n'est pas d'un usage commode et en outre l'ensemble est assez coûteux.

L'invention pallie ces inconvénients. Elle concerne une brosse à dents qui soit économique, facile à transporter, commode d'emploi, tout en étant aseptique.

Cette brosse à dents perfectionnée du type constituée par un manche, dans la tête de laquelle les poils sont implantés, se caractérise en ce que le manche comporte un logement dans lequel est placée une enveloppe souple remplie de dentifrice.

Avantageusement en pratique :

- le logement est placé dans la tête à l'opposé des poils ;

- le logement comporte un orifice percé dans le manche et l'enveloppe présente un canal d'éjection pour le dentifrice, qui passe à travers ledit orifice;

- l'extrémité dudit canal d'éjection est placée juste en dessous des sommets des poils ;

- l'extrémité du canal est ouverte et bouchée par un opercule ;

- l'opercule de bouchage du canal est moulé dans un couvercle amovible, avantageusement transparent, qui enserme la tête et protège les poils ;

- l'enveloppe souple remplie de dentifrice a la forme d'un berlingot et est formée par deux films en matière plastique soudés sur les quatre côtés ;

- 2 -

- le berlingot présente une amorce de déchirure ;
- le dentifrice est sous forme de pâte.

La manière dont l'invention peut être réalisée et les avantages qui en découlent ressortiront mieux de l'exemple de réalisation qui suit, donné à titre indicatif et non limitatif, à l'appui des figures annexées.

La figure 1 est une représentation en coupe d'une brosse à dents conforme à l'invention.

La figure 2 est une représentation partielle vue de dessus de cette brosse.

Les figures 3 et 4 montrent deux formes de réalisation de l'enveloppe souple caractéristique de l'invention.

La figure 5 est une vue en coupe du couvercle de protection de la tête et des poils de la brosse.

En se référant aux figures, la brosse à dents, caractéristique de l'invention, comprend un manche (1) en matière plastique injectée usuelle pour ce domaine d'application, telle que par exemple polypropylène ou polyéthylène, décoré ou coloré, de préférence alvéolé, afin de diminuer le poids de l'ensemble et lui donner une bonne rigidité.

De manière connue, dans la tête (2) de ce manche (1) de cette brosse sont fixés les poils (3), par exemple en crin de nylon ou en soies naturelles : blaireau, chèvre, sanglier. A l'opposé des poils (3), la tête (2) présente un logement (4) destiné à recevoir une enveloppe souple (5) remplie de dentifrice sous forme de pâte (6). La tête (2) présente un orifice traversant (7) par lequel passe un canal d'éjection (8) solidaire de l'enveloppe (5). L'extrémité (9) de ce canal (8) est placé juste en dessous du sommet (10) des poils (3) de la brosse et ce afin de ne pas érailler les dents lors de l'action de brossage dans l'éventualité où l'utilisateur aurait oublié de retirer l'enveloppe (5).

L'extrémité ouverte (9) du canal d'éjection (8)

vient se loger dans un opercule (11) prévu à cet effet dans le couvercle amovible transparent (12) en matière plastique qui est destiné à protéger les poils (3) et à boucher l'extrémité (9) du canal (8). Les extrémités de ce couvercle (12) de protection prennent appui respectivement sur l'avant (13) de la tête (2) de la brosse et sous le manche (1) sensiblement au niveau de la liaison entre la tête (2) et le manche proprement dit (1).

L'enveloppe (5) contenant le dentifrice sous forme de pate (6) est constituée avantageusement (voir figures 3 et 4) par deux films élémentaires (14,15) soudés sur les quatre côtés (16,17,18,19), de manière à ce que une fois rempli par la pate (6), l'ensemble ait la forme d'un berlingot. La réalisation et le remplissage de ce berlingot s'effectue de manière classique en cosmétologie.

Dans une forme de réalisation, le berlingot présente une amorce de déchirure (20), à l'instar de ce qui se pratique sur des pochettes destinées à contenir des condiments ou des sauces. Ces berlingots peuvent être regroupés à plusieurs sous forme de plaques. Si le berlingot comporte une telle amorce de déchirure (20), l'utilisateur retire le berlingot du logement (4), puis après avoir déchiré en (20), répand le dentifrice sur les poils (3).

Dans la forme de réalisation préférée illustrée aux figures 1 et 4, après avoir retiré le couvercle de protection (12), l'utilisateur appuie simplement par le pouce sur l'enveloppe (5) jusqu'à ce que tout le dentifrice soit répandu sur les poils (3).

La brosse à dents selon l'invention présente de nombreux avantages par rapport aux réalisations connues jusqu'à ce jour. On peut citer :

- un faible coût de réalisation et un faible encombrement, ce qui est fort recherché pour les voyages ou les dépannages ;

- 4 -

- la possibilité de n'être utilisé qu'un nombre très restreint de fois, notamment une fois et ainsi d'être jeté après usage ;

- la possibilité de réaliser un ensemble brosse à 5 dents-dentifrice aseptique.

REVENDEICATIONS

1/ Brosse à dents perfectionnée du type constituée par un manche (1) dans la tête (2) de laquelle les poils (3) sont implantés, caractérisée en ce que le manche (1) 5 comporte un logement (4) dans lequel est placée une enveloppe souple (5) remplie de dentifrice (6).

2/ Brosse à dents selon la revendication 1 caractérisée en ce que le logement (4) est placé dans la tête (2) à l'opposé des poils (3).

10 3/ Brosse à dents selon la revendication 2 caractérisée en ce que le logement (4) comporte un orifice (7) percé dans la tête (2) et l'enveloppe (5) présente un canal d'éjection (8) pour le dentifrice (6), ledit canal (8) traversant ledit orifice (7).

15 4/ Brosse à dents selon la revendication 3, caractérisée en ce que l'extrémité (9) dudit canal d'éjection (8) est placé juste en dessous du sommet des poils (3).

5/ Brosse à dents selon la revendication 4 caractérisée en ce que l'extrémité du canal d'éjection (9) est 20 ouverte et est bouchée par un opercule (11).

6/ Brosse à dents selon la revendication 5, caractérisée en ce que l'opercule de bouchage (11) du canal (8) est moulé dans un couvercle (12) amovible qui enserre la tête (2) et protège les poils (3).

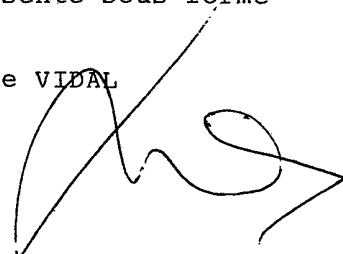
25 7/ Brosse à dents selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'enveloppe (5) remplie de dentifrice (6) a la forme d'un berlingot et est formé par deux films (14,15) en matière thermoplastiques soudés sur les quatre côtés (16-19).

30 8/ Brosse à dents selon la revendication 7, caractérisée en ce que le berlingot présente une amorce de déchirure (20).

9/ Brosse à dents selon la revendication 1, caractérisée en ce que le dentifrice (6) se présente sous forme 35 de pate.

DEPOSANT : Madame Monique CORGIER épouse VIDAL

MANDATAIRE : Cabinet Michel LAURENT



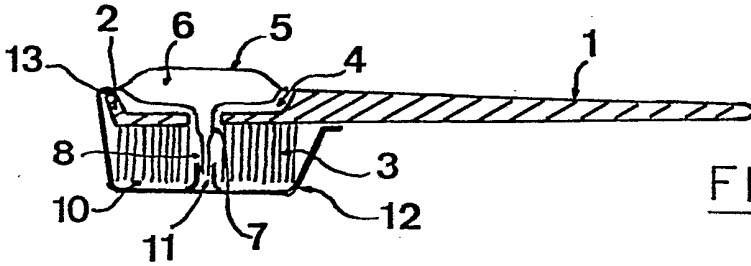


FIG.1

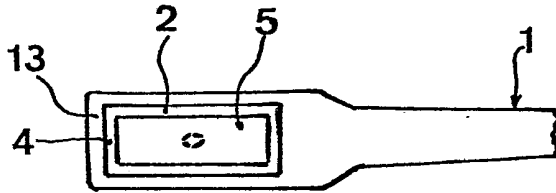


FIG.2

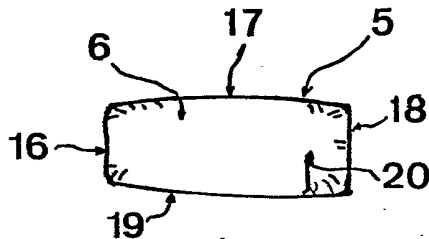


FIG.3

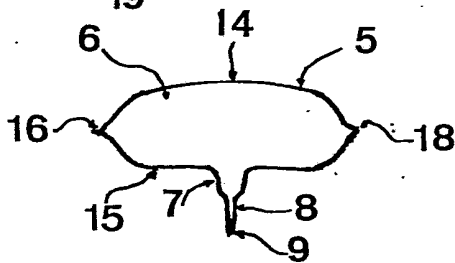


FIG.4

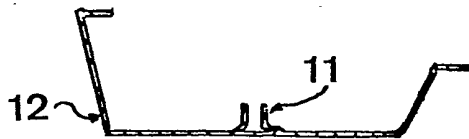


FIG.5

Le Mandataire.